

N° 22\_16\_12\_25

République  
Française

Département de la  
Lozère

Arrondissement de  
Mende

C.DE C. DES  
HAUTES TERRES  
DE L'AUBRAC

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize décembre, à 20h30, le conseil communautaire légalement convoqué le 09/12/2025 s'est réuni sous la présidence de Alain ASTRUC, Président

**Membres en exercice : 35 – Présents : 19 - Votants : 25**

### **Présents :**

Alain ASTRUC, Eve BREZET, Jérôme POULALION, Michel GUIRAL, Raymonde JOUBERT, Marie-France PROUHEZE, Michelle BASTIDE, Bernard BEAUFILS, Agnès BOUARD, Lucette BOUCHARINC, Denis GRAS, Vincent HERMET, Christian MALAVIEILLE, Elise MALAVIEILLE, Pierrette MARTIN, Frédérique PELLISSIER-GODARD, Michel POULALION, Sophie RIEUTORT, Jean-Marie TARDIEU

### **Représentés :**

Bernard BASTIDE donne pouvoir à Alain ASTRUC, Alain BRUN donne pouvoir à Marie-France PROUHEZE, Eric CARIOU donne pouvoir à Eve BREZET, Frédéric FLORANT donne pouvoir à Christian MALAVIEILLE, François HERMET donne pouvoir à Pierrette MARTIN, Olivier PRIEUR donne pouvoir à Michel GUIRAL

### **Absents :**

Eric MALHERBE, Elian CONSTANT, Virginie BAUMELLE, Marie BOYER, Daniel LONGEAC, Daniel MANTRAND, Jean-François MONTIALOUX, Xavier POUDEVIGNE, Laurent PRAT, Virginie SAGNET

**Secrétaire de séance : Marie-France PROUHEZE**

### **Etude PAPI - Risque inondation Fournels - Désignation du Bureau d'Etudes**

**VU** sa délibération du 12 octobre 2021 N° 21-12-12-21 approuvant les objectifs de l'étude du risque inondation sur la Bédaule dans la Commune de Fournels dans le cadre d'un programme d'actions de prévention des inondations ( PAPI ) porté par le Syndicat Mixte du Bassin du Lot ( SMLB ),

**VU** la convention du 4 septembre 2025 relative à l'attribution d'une subvention ETAT au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs d'un montant de 24 000 €,

**VU** l'arrêté attributif de subvention de la REGION du 17 juin 2025 d'un montant de 7 200 €,

**VU** l'avis d'appel public à la concurrence ( [www.e.marchespublics.com](http://www.e.marchespublics.com)),

**VU** le rapport d'analyse des offres,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (25 voix pour)**

**DECIDE** d'attribuer le marché au bureau d'études ABC Ingé SARL pour un montant total (tranche ferme + tranche optionnelle N°02) de **52 875 € H.T.** et dont le détail est précisé ci-dessous :

- Tranche Ferme..... 48 875 €  
- Tranche optionnel N°02..... 4 000 €  
TOTAL HT..... 52 875 € H.T.

**ADOPTE** le plan de financement comme suit :

\* Coût de l'étude :

- Tranche ferme + TO-2..... 52 875 € H.T.

- Financement :

- Subvention ETAT..... 24 000 €  
- Subvention REGION..... 7 200 €  
- Fonds propres..... 21 675 €  
TOTAL HT..... 52 875 €

**INDIQUE** que la dépense résultant de cette délibération a fait l'objet d'une inscription au Budget 2025 – budget annexe GEMAPI – opération N° 103 - ,

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le marché de prestations intellectuelles et lui confie, en tant que de besoin, toute délégation utile pour la signature des pièces concernant cette délibération.

Le Président, Alain ASTRUC

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif , dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

**Le Président**  
Alain ASTRUC